



**Séance ordinaire du 13 juillet 2020  
20h00**

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 13 juillet à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à HUIS-CLOS par ZOOM CONFÉRENCE due au COVID-19, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Cédric St-Amand  
Stéphane Funaro  
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente par ZOOM CONFÉRENCE, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement prolonge l'urgence sanitaire jusqu'au 15 juillet 2020 et qu'il a donné le choix aux municipalités de continuer les séances à huis clos ou en présence des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par ZOOM CONFÉRENCE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Fafard appuyé par madame Hélène Houde et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par ZOOM CONFÉRENCE

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

### **(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00

Administration

2020-07-144

### **(2) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeurant ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions (maximum 5 minutes concernant l'ordre du jour)

### **ADMINISTRATION**

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin
5. Dépôt des rapports des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 30 juin 2020
6. Approbation de la liste des comptes à payer au 9 juillet et autorisation de paiement
7. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 juin 2020
8. Adoption-Règlement 410-2, modifiant le règlement no 410-1, régissant les séances du conseil, article 14 concernant le visionnement des séances
9. DEMANDE D'APPUI À L'INITIATIVE CITOYENNE / BESOINS DE MÉDECINS - PÔLE BERTHIER
10. Résolution d'appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière
11. Adhésion au CDBL
12. Nomination des signataires pour l'acte de vente du terrain des loisirs à la Municipalité
13. Nomination de Jean-Philippe Côté comme agent de communication, loisirs et réception
14. Offres de services de M. Jean-Sébastien Beauchamp – Trappe de castors
15. Autorisation de dépense pour Techniconsultant
16. Renouvellement et signature du contrat de travail de la Directrice-générale
17. Avis de motion-Modifiant le Règlement no 131-1 Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Norbert » dont l'effet est d'agrandir la zone RF au détriment de la zone RA-1.
18. Dépôt de projet de règlement no 131-1- Modifiant le Règlement no 131-1 Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Norbert » dont l'effet est d'agrandir
19. Dérogation mineure- Propriété située sur le lot 3 449 774, au 1150 rang Nord

20. Appui de la Municipalité de Saint-Norbert à ELPC pour l'accès à la fibre optique de la MRC de D'Autray

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **TRANSPORT ET VOIRIE**

21. Amendement de la résolution no 2020-06-236 concernant le paiement pour les dommages causés au fossé municipal devant la propriété de madame Josée Montigny
22. Autorisation de dépense pour asphaltage de trous au garage municipal et une partie sur la rue Bonaventure
23. Adjudication du contrat-Entretien des chemins hiver

### **HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT**

24. Inspection télévisée des conduites sanitaires et des regards sanitaires sur diverses rues – Soumissions – Adjudication

### **LOISIRS ET CULTURE**

25. Signature du protocole d'entente entre la Municipalité et l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland
26. Embauche d'un consultant en communication pour le Marché fermier
27. Lancement d'un concours pour trouver un nom du parc des loisirs dans 2 mois, le conseil prendra la décision finale en ce qui est des noms.
28. Récupération de la contribution de 10 000\$ donné à la Coopérative de solidarité Norbertoise
29. Autorisation de dépense pour consultation arbres, arbustes et terrassement
30. Appui de la Municipalité à la demande de subvention de l'OBNL-Espace culturel Jean-Pierre Ferland
31. Achat et installation d'une minuterie pour les lumières du terrain de tennis

### **SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**

32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2020-07-145**

### **(4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-146

**(5) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 30 juin 2020**

Sur proposition monsieur Patrick Pilon, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 101 267.97\$ et des salaires payés, au montant de 15 127.23\$ au cours du mois de juin 2020.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-07-147

**(6) Approbation de la liste des comptes à payer au 9 juillet 2020 et autorisation de paiement**

Sur proposition de monsieur Michel Fafard, appuyé par madame Hélène Houde et résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 9 juillet 2020, totalisant un montant de 102 227.09 \$ et en autorise le paiement.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**(7) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2020.

2020-07-148

**(8) Adoption-Règlement 410-2, modifiant le règlement no 410-1, régissant les séances du conseil, article 14 concernant le visionnement des séances**

Considérant que le projet de règlement a été présenté à la séance du 8 juin 2020 ;

Considérant que copie du projet de règlement a été mis à la disposition du public avant le début de la séance, cependant dû au COVID-19 la séance tenante a lieu à huis-clos selon les directives de la FQM et du Gouvernement-;

Sur proposition de, madame Hélène Houde, appuyé par, monsieur Michel Fafard, il est résolu que le règlement 410-2 modifiant le règlement no 410-1, article 14 par l'ajout que les séances seront filmées en direct sur internet à l'exception d'une panne d'internet ou autre situation hors de notre contrôle soit adopté comme suit,

**RÈGLEMENT NO. 410-2 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**

**ARTICLE 14**

L'utilisation épisodique d'une caméra est cependant permise pendant les séances du Conseil à condition qu'elle soit faite silencieusement et sans déranger d'aucune façon son déroulement.

La caméra doit demeurer en la possession physique de son utilisateur et elle ne peut être placée sur, devant ou à proximité de la table du Conseil.

Les séances pourront dorénavant être filmées en direct sur internet à l'exception d'une panne d'internet ou autre situation hors de contrôle.

#### **ARTICLE 46**

Le règlement no 410-2 entrera en vigueur conformément aux dispositions prévues à la Loi.

---

Michel Lafontaine  
Maire

---

Caroline Roberge  
Directrice générale  
secrétaire-trésorière

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-07-149

#### **(9) DEMANDE D'APPUI À L'INITIATIVE CITOYENNE / BESOINS DE MÉDECINS - PÔLE BERTHIER**

Considérant que le regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier a été formé pour promouvoir la venue de médecins sur le territoire;

Considérant la lettre d'appui datée du 18 mars 2020 émise par le comité des usagers du Nord de Lanaudière;

Considérant les deux mille cinquante-deux appuis reçus par le biais d'une pétition électronique et des quatre-mille trois-cent quarante-six signatures d'une pétition écrite;

Considérant que la rencontre avec les autorités du CISSS Lanaudière prévue le 27 mars 2020 a été reportée à une date indéterminée en raison de la pandémie actuelle;

Considérant que la clinique GMF Berthier-St-Jacques est en manque criant de médecins en raison des départs à la retraite et des futurs départs prévus;

Considérant qu'en 2015, six (6) médecins pratiquaient à la clinique de Berthierville et qu'il y en a déjà eu onze (11) pour desservir la population;

Considérant que dans un proche avenir, il n'y aura qu'un seul médecin pour desservir une population de 15 754 citoyens;  
Considérant le profil démographique de la population du territoire concerné;

Considérant que la première priorité de la Table de concertation AGIR pour mieux vivre dans d'Autray du pôle Berthier est l'accès aux soins de santé, priorité qui sera transmise à la Table des préfets de Lanaudière pour établir un plan d'action;

Considérant que plus de quatre-mille patients ont dû s'inscrire sur la liste d'attente de patients orphelins suite au départ récent de deux (2) médecins et que d'autres devront s'y inscrire suite aux prochains départs à court terme;

Considérant que le regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier a acheminé une copie des dites pétitions à la ministre du Tourisme et députée du comté de Berthier, Mme Caroline Proulx, à la ministre de la Santé, Mme Danielle McCann, au ministre responsable de la région de

Lanaudière, M. Pierre Fitzgibbon, et au directeur du CISSS de Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par : Monsieur Michel Fafard

Appuyé par : Monsieur Patrick Pilon

**ET RÉSOLU :**

Que la municipalité de Saint-Norbert, soucieuse du bien-être de sa population, appuie l'initiative du regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier afin que des actions concrètes soient posées pour assurer la présence de nouveaux médecins dans le pôle Berthier.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-07-150

**(10) Résolution d'appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière :**

**ATTENDU QUE** les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

**ATTENDU QUE** la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

**ATTENDU QUE** nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

Il est proposé par madame Hélène Houde, appuyé par monsieur Michel Fafard, d'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-07-151

**(11) Adhésion au CDBL**

Considérant que plusieurs maraichers sont représentés lors du Marché fermier;

Considérant qu'adhérer au CDBL permet de bénéficier des services du CDBL offerts par leurs conseillers et experts du domaine, participer à des activités de réseautage et de promotion et profiter de tarifs avantageux pour les formations

Considérant le montant de l'adhésion pour 2020 est au montant de 143.72\$ taxes incluses;

**En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

D'adhérer au CDBL pour un montant de 143.72\$ taxes incluses pour l'année 2020

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur St-Amand s'abstient de vote considérant qu'il est un maraicher

2020-07-152

**(12) Nomination des signataires pour l'acte de vente du terrain des loisirs à la Municipalité**

Considérant que le conseil a demandé à l'OBNL-Service récréatif la cession du terrain des loisirs, des actifs et meubles et biens meubles par résolution;

Considérant la rencontre tenue le 30 mars entre les administratrices pour céder les biens;

Considérant la demande du conseil de procéder au transfert de titres et de la clarification de ceux-ci par Me. Adelard Éthier;

Considérant que l'acte de vente fait par Me. Éthier doit être signé par des signataires désignés par le conseil;

Considérant que le conseil nomme monsieur Michel Lafontaine, maire et madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire à l'acte de vente qui s'effectuera le 14 juillet à 11h00 à la Municipalité de Saint-Norbert;

**En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu,

De nommer monsieur Michel Lafontaine, maire et madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de vente présenté par Me. Adelard Éthier, le 14 juillet 2020 à 11h00.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-153

**(13) Nomination de Jean-Philippe Côté comme agent de communication, loisirs et réception**

Considérant l'affichage du poste d'agent de communication, loisirs et réception;

Considérant que monsieur Jean-Philippe Côté a démontré les compétences recherchées dans ce poste par l'organisation du camp de jour;

Considérant que monsieur Jean-Philippe Côté étudie au Collège actuellement et en en débit de la Covid-19, il pourrait faire ses cours à distance lui permettant d'être plus présent au bureau;

Considérant que le comité des ressources humaines recommandera au conseil autre solution dans le cas que monsieur Jean-Philippe Coté ne peut être disponible pour ce poste à partir de septembre;

**En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

De nommer monsieur Jean-Philippe Coté au poste d'agent de communications, loisirs et réception et que le comité des ressources humaines recommande au conseil des solutions si monsieur Jean-Philippe Coté n'est pas disponible en septembre.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2020-07-154**

**(14) Offre de services de M. Jean-Sébastien Beauchamp – Trappe de castors**

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert est aux prises avec des problèmes d'obstruction dans les cours d'eau causés par des barrages de castors;

Considérant que la Municipalité est satisfaite des services rendus par Sébastien Beauchamp pour le mandat 2019-2020 ;

Considérant que M. Jean-Sébastien Beauchamp a déposé, le 2 juin 2020, à la municipalité une offre de services comprenant la trappe de castors, peu importe le nombre, au coût de 1 200.00\$ \$ / année;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Hélène Houde

Que le mandat de trappe de castors soit donné à M. Jean-Sébastien Beauchamp à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021 pour la somme de 1200.00\$ \$ payable en un seul et unique versement à la fin de mandat, en juillet 2021.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**2020-07-155**

**(15) Autorisation de dépense pour Techni-Consultant**

Considérant que pour compléter la formation de Marie-Claude Pouliot à la comptabilité, des appels et du temps pour des nouveaux dossiers Techni-Consultant a été consulté ;

Considérant la facture au montant de 829.98\$ taxes incluses;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro

D'Autoriser la dépense de Techni-Consultant pour 829.98\$ taxes incluses



Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-156

**(16) Renouveau et signature du contrat de travail de la Directrice-générale**

Considérant que les conditions salariales et autres n'ont pas été réévaluées depuis l'entrée en fonction de la directrice générale en octobre 2018;

Considérant que le salaire des employés a été ajusté selon le marché;

Considérant que le salaire de la Directrice générale est plus bas que la moyenne du marché;

Considérant que cet ajustement représente 4.82\$ de plus de l'heure;

Considérant la recommandation du Comité des ressources humaines de renouveler le contrat de travail de madame Caroline Roberge pour une durée indéterminée et d'y apporter les ajustements discutés;

Considérant que par l'article 142 du CM, le maire doit signer ce contrat;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Michel Fafard

De renouveler le contrat de travail de la Directrice générale tel que discuté au comité des ressources humaines, augmenter le salaire de 4,82 \$ de l'heure et que le maire procède à la signature de ce dudit contrat

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-157

**(17) Avis de motion-Modifiant le Règlement no 131-1 Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Norbert » dont l'effet est d'agrandir la zone RF au détriment de la zone RA-1.**

**REPORTÉ**

AVIS DE MOTION est donné par qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement municipal 131-1 intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Norbert » dont l'effet est d'agrandir la zone RF au détriment de la zone RA-1.

202-07-158

**(18) Dépôt de projet de règlement no 131-1- Modifiant le Règlement no 131-1 Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Norbert » dont l'effet est d'agrandir**

**REPORTÉ**

Considérant que la zone RA-1 ne permet pas la construction d'habitations multifamiliales de 4 logements maximum, mais seulement des habitations unifamiliales isolées;

Considérant que le terrain visé peut accueillir une habitation de 4 logements maximum, avec les stationnements et les espaces de dégagement règlementaires;

Considérant que, dans le même secteur, notamment dans les zones RD et RE, ce type d'habitation est autorisée :

Considérant que l'implantation d'une habitation de 4 logements n'aura pas d'impact majeur négatif sur la circulation dans le secteur, ni sur sa présence voisine à l'office d'habitation Bonne Aventure;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**

***RÈGLEMENT 131-1***

---

***Modifiant le règlement de zonage no 131  
Pour agrandir la zone C-28 au détriment de la zone RA-1***

**ATTENDU QU'un** avis de motion a été donnée à la séance régulière du 13 juillet 2020 et lequel porte sur une modification au règlement no 131-1 intitulé « *RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT* ».

**ATTENDU QUE** la zone RF correspond à une zone où les habitations multifamiliales de 4 logements sont autorisées;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent le conseil a adopté des règlements en matière de zonage ;

**Il est proposé par**

**Appuyé par**

**Et unanimement résolu :**

**ARTICLE 1 -PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 -PLAN DE ZONAGE**

Le plan de zonage du Règlement no 131-1 (annexe Z 1/1) est modifié de manière à agrandir la zone RF au détriment de la zone RA-1, et ceci, par l'intégration du lot 3 452 163, tel qu'apparaissant en annexe A-1 du présent règlement.

**ARTICLE 3 -ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

**ADOPTÉ À VILLE DE SAINT-NORBERT  
CE TREIZIÈME (13<sup>ÈME</sup>) JOUR DU MOIS  
DE JUILLET, DEUX MILLE VINGT**

---

*Michel Lafontaine, maire*

---

*Caroline Roberge,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

2020-07-159

**(19) Dérogation mineure- Propriété située sur le lot 3 449 774, au 1150 rang Nord**

La dérogation mineure #2020-0003 autoriserait l'implantation d'une construction neuve, soit un bâtiment accessoire de type garage, dans la cour avant, et ceci, à une distance minimale de 30 mètres à partir de la ligne avant du lot; alors que l'article 4.5.1 du règlement de zonage no 131 de la corporation municipale de Saint-Norbert interdit ce type de construction en cour avant.

Considérant que chacun des membres a pris connaissance du dossier de présentation du projet transmis par l'urbaniste;

Considérant que la demande se fait dans le cadre d'une demande de permis;

Considérant que la demande respecte le Plan d'urbanisme;

Considérant que le projet ne cause pas de préjudice pour le voisin ou pour l'environnement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon

Que les membres du comité consultatif d'urbanisme s'accordent pour recommander favorablement au Conseil d'approuver la demande de dérogation mineure #2020-0003 par résolution afin d'autoriser l'implantation d'une construction neuve, soit un bâtiment accessoire de type garage, dans la cour avant, et ceci, à une distance minimale de 30 mètres à partir de la ligne avant du lot 3 449 774.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-160

**(20) Appui de la Municipalité de Saint-Norbert à ELPC pour l'accès à la fibre optique de la MRC de D'Autray**

Considérant que pour brancher des usagers, les boitiers où le fournisseur de la CSS (teltech) doit insérer un câble de ELPC pour fusionner ce dernier sur une fibre de la MRC de d'Autray que ELPC loue déjà;

Considérant que pour les trois (3) points de fusions T189-03, T189-04 et T50-1 l'accès est demandé à la MRC de D'Autray;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

Considérant que l'appui de la Municipalité permettrait de débiter les demandes de permis pour la construction puisque que ELPC ne peut pas créer de projet sans la dorsale pour alimenter le nouveau réseau FTTH;

### **En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu,

Que la Municipalité de Saint-Norbert appuie ELPC pour l'accès à la fibre optique de la MRC de D'Autray

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-161

### **(21) Amendement de la résolution no 2020-06-236 concernant le paiement pour les dommages causés au fossé municipal devant la propriété de madame Josée Montigny**

Considérant la rencontre tenue le 17 juin entre le comité de voirie, les employés municipaux, les ingénieurs de EXP et de la MRC de D'Autray et madame Josée Montigny et sa conjointe;

Considérant que selon les informations apportées par madame Josée Montigny lors de la rencontre et le travail effectué sur sa propriété concernant le changement du ponceau, recommandé par monsieur Stéphane Allard, ingénieur à la MRC;

Considérant que les dommages causés au fossé sont dû à des conditions météorologiques exceptionnelles survenues le 13 avril 2020;

Considérant que madame Josée Montigny devra enlever les résidus à l'embouchure de son ponceau, modifier l'angle de celui-ci et fermer la tranchée menant au fossé municipal;

Considérant la recommandation du comité de la voirie au conseil municipal de ne pas responsabiliser madame Josée Montigny de ces dommages;

Considérant que cette résolution vient amender la résolution 2020-06-236;

### **En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

D'amender la résolution no 2020-06-236 concernant le paiement pour les dommages causés au fossé municipal devant la propriété



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

de madame Josée Montigny et de ne pas responsabiliser madame Josée Montigny pour les dommages causés au fossé en raison des conditions météorologiques exceptionnelles survenues le 13 avril dernier.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-162

### **(22) Autorisation de dépense pour asphaltage de trous au garage municipal et une partie rue Bonaventure**

Considérant que des trous importants se trouvent au garage municipal, un autre sur la rue des Loisirs et Bonaventure ;

Considérant que le montant est de 3042.50\$ plus taxe par l'entreprise Bellerose Asphalte inc ;

#### **En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu,

D'autoriser la dépense pour asphaltier les trous du garage municipal, de la rue des Loisirs et Bonaventure pour le montant de 3042.50\$ \$ plus taxe de l'entreprise Bellerose Asphalte inc.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-163

### **(23) Adjudication du contrat- Entretien des chemins hiver**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Norbert a procédé, par voie publique d'un appel d'offres sur SEAO, pour l'obtention de demandes de soumissions pour le déneigement des chemins durant l'hiver ainsi que la fourniture et l'épandage des abrasifs, le tout conformément au devis général et aux documents complémentaires;

**CONSIDÉRANT** que trois entrepreneurs ont répondu à la demande de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les montants apparaissant à la formule de soumission des entrepreneurs, savoir:



Municipalité  
de St-Norbert

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

	Entreprise 9030-3686 Québec inc. Roch Desrosiers	Mario Robillard	Éric Généreux
Année 2020-2021	69 936.50\$	109 972.28\$	100 892.00\$
Année 2021-2022	69 936.50\$	112 219.42\$	102 955.70\$
Année 2022-2023	69 936.50\$	114 466.56\$	105 019.40\$
Année 2023-2024	69 936.50\$	114 581.21\$	107 083.10\$
Année 2024-2025	69 936.50\$	117 883.13\$	109 146.80\$
Total taxes incluses	402 047.46\$	654 348.71\$	603 730.28\$

**CONSIDÉRANT** que les soumissions présentées par les entrepreneurs sont conformes aux exigences des documents de soumissions;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité, conformément à la **Formule de soumission / Bordereau des prix**, faisant partie intégrante du **DEVIS GÉNÉRAL**, s'est réservé le droit d'octroyer ledit contrat selon l'option de son choix;

**CONSIDÉRANT** la directrice générale madame Caroline Roberge et monsieur Stéphane Robitaille, responsable des travaux publics ont assisté à l'ouverture des soumissions;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon

D'adjudiquer le contrat de déneigement des chemins durant l'hiver ainsi que la fourniture et l'épandage des abrasifs, le tout conformément au devis général et aux documents complémentaires pour une durée de cinq (5) ans, à la **Formule de soumission / Bordereau des prix** de l'entrepreneur Roch Desrosiers Inc. pour un montant total de quatre-cent-deux-mille-quarante-sept et 46 cents (402 047.46\$) incluant les taxes.

Que le maire Michel Lafontaine et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Roberge sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Norbert, le contrat liant l'entrepreneur Roch Desrosiers, à la municipalité pour le déneigement des chemins durant l'hiver ainsi que la fourniture et l'épandage des abrasifs, le tout conformément au devis général et aux documents complémentaires.



Municipalité  
de St-Norbert

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

Cette dépense est financée à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-07-164

**(24) Inspection télévisée des conduites sanitaires et des regards sanitaires sur diverses rues – Soumissions – Adjudication**

Résolution no 2020-07-164

Municipalité de Saint-Norbert

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à l'inspection des conduites sanitaires ( $\pm$  4 500 m.lin.) et des regards sanitaires ( $\pm$  40 unités) sur diverses rues;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 30 juin 2020, à savoir :

1)	EBI Envirotech inc.	35 988,91 \$
2)	InspecVision 3D Inc.	48 328,59 \$
3)	NORDIKeau	67 265,66 \$
4)	Services Infraspéc inc.	85 827,00 \$

ATTENDU QUE monsieur David Perrault, ingénieur de GBI experts-conseils inc. a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 30 juin 2020,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Fafard appuyée par madame Lise L'Heureux et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition;

D'adjuger à « EBI Envirotech inc. » le contrat pour la réalisation des inspections des conduites sanitaires ( $\pm$  4 500 m.lin.) et des regards sanitaires ( $\pm$  40 unités) sur diverses rues, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 35 988, 91 \$;





*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

QUE, cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales des Régions de l'Occupation du territoire;

D'autoriser monsieur Michel Lafontaine, maire et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Stéphane Funaro, maire suppléant, ainsi que madame Caroline Roberge, directrice générale et/ou en son absence ou incapacité, madame Marie-Claude Pouliot, adjointe, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-07-165

### **(25) Signature du protocole d'entente entre la Municipalité et l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland**

Considérant que pour déboursier le montant de 33 463\$ par la Municipalité, un protocole d'entente signé entre les deux parties est requis;

Considérant que le conseil autorise monsieur Michel Lafontaine, maire et madame Caroline Roberge, directrice générale à signer ledit protocole, se lisant comme suit :

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire des biens et immeubles constituant l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland.

**ATTENDU QUE** la Municipalité est « de Facto » dépositaire des sommes d'argent qui ont été amassées par divers organismes du territoire aux fins de permettre la rénovation de l'immeuble Espace Culturel Jean-Pierre Ferland, sommes qui lui ont été confiées par ces organismes et qui totalisent 33 463 \$;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a été créé en janvier 2020 pour dynamiser un des lieux phares de la Municipalité, appelé Espace Culturel Jean-Pierre Ferland;

**ATTENDU QUE** l'Organisme peut et offre de coordonner l'ensemble des travaux de rénovation de l'immeuble;

**ATTENDU QU'**en raison de son statut d'OBNL, il est possible pour la Municipalité de subventionner cet Organisme en s'assurant néanmoins que cette subvention sera utilisée par l'Organisme dans la poursuite de l'objectif commun d'assurer la rénovation de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de garantir l'utilisation de ces fonds aux fins pour lesquelles ils ont été amassés, soit la rénovation du bâtiment;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

### LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

#### **BUT DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

Le but du protocole est de garantir que les argents confiés par divers organismes à la Municipalité en vue de favoriser la rénovation de l'immeuble de la Municipalité, occupé par Espace culturel Jean-Pierre Ferland, seront exclusivement utilisés par l'Organisme pour la rénovation de l'immeuble (excluant l'entretien et la maintenance).

### LES PARTIES S'ENGAGENT ET S'OBLIGENT EN CONSÉQUENCE COMME SUIT :

1. Toutes les activités de l'Organisme sont gérées par un conseil d'administration formé d'administrateurs bénévoles, dûment élus en assemblée générale annuelle ou nommés par le conseil d'administration.
2. Tous les travaux de rénovation significatifs proposés par l'Organisme devront avoir été préalablement autorisés par la Municipalité.
3. L'Organisme doit également obtenir préalablement la recommandation écrite de messieurs Martin Laporte et Michel Lafontaine quant à l'utilisation projetée des fonds issus de la subvention municipale. En cas de décès ou d'invalidité d'un des deux, l'autre sera seul à donner son autorisation. En cas de décès ou d'invalidité des deux, l'autorisation devra être donné par la majorité (au moins 4 membres) du conseil d'administration de l'Organisme qui sera alors en fonction.
4. Dans les limites du budget disponible et après la présentation et l'approbation par le conseil municipal d'un projet de rénovation, les sommes requises seront remises par la Municipalité au bénéfice de l'Organisme à titre de subvention, et l'Organisme, pour sa part souscrit l'engagement de faire effectuer les travaux tels qu'autorisés et d'en assurer le paiement, à partir des sommes ainsi mises à sa disposition par la Municipalité.

### CLAUSE DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE :

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente convention ou découlant de son interprétation ou de son application sera soumis à une médiation. Les parties aux présentes s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation et le médiateur sera choisi par les parties. Si aucune entente n'intervient dans les 60 jours suivant la nomination du médiateur, ce différend sera tranché de façon définitive par voie d'arbitrage et à l'exclusion des tribunaux, selon les lois du Québec. Les parties peuvent à tout moment convenir d'un délai plus long avant de soumettre le différend à l'arbitrage. À moins que les parties n'en décident autrement dans une convention d'arbitrage, l'arbitrage se



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

déroulera sous l'égide d'un arbitre seul et sera conduit conformément aux règles de droit et aux dispositions du Code de procédure civile du Québec, en vigueur au moment de ce différend. La sentence arbitrale sera finale, exécutoire et sans appel et liera les parties.

### SIGNATURE DE L'ENTENTE

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Saint-Norbert, le <sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2020.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

ESPACE CULTUREL JEAN-PIERRE FERLAND

\_\_\_\_\_  
**Michel Lafontaine**, maire

\_\_\_\_\_  
**Martin Laporte**, président

Résolution : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Caroline Roberge**, directrice générale

Résolution : \_\_\_\_\_

### En conséquence et pour ces motifs

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Stéphane Funaro

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-166

### **(26)Embauche d'un consultant en communication pour le marché fermier**

Considérant la proposition d'un consultant en communication  
Guillaume Dénomme pour s'occuper des communications du  
Marché fermier;

Considérant que l'offre de service est de 1 525.93\$ est moindre  
que celle adoptée par résolution no 2020-03-70

Considérant que la personne nommée par résolution 2020-03-70  
n'exécutera pas le mandat tel que prévu;

Considérant que cette résolution remplace la résolution no 2020-  
03-70 qui de fait est annulée par l'adoption de celle-ci;

### En conséquence et pour ces motifs;

Il est proposé par, monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu,



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

D'embaucher un consultant pour s'occuper des communications pour le Marché fermier au montant de 1 525.93\$.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Cédric St-Amand s'abstient de vote considérant qu'il est exposant au Marché fermier

2020-07-167

### **(27) Lancement d'un concours pour trouver un nom du parc des loisirs**

Considérant que la Municipalité veut lancer un concours pour donner un nom au parc des loisirs;

Considérant que ce concours sera annoncé sur Facebook, le site web de la Municipalité, le panneau numérique et dans le Norbertois;

Considérant que les citoyens, les enfants sont appelés à envoyer des suggestions, les modalités du concours seront à préciser;

Considérant que la durée du concours sera de 2 mois à partir de la date du lancement;

Considérant que le conseil analysera les propositions et statuera sur le choix du nom;

#### **En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu,

De lancer le concours pour trouver un nom du parc des loisirs sur le site web de la Municipalité, le panneau numérique et dans le Norbertois, les modalités du concours seront à préciser.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-168

### **(28) Récupération de la contribution de 10 000\$ donné à la Coopérative de solidarité Norbertoise**

Considérant que le projet présenté par la Coopérative de solidarité Norbertoise, ne va plus de l'avant;

Considérant que la Municipalité a contribué financièrement au projet d'un montant de 10 000.00\$;



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

Considérant que la Coopérative de solidarité Norbertaine avait mentionné que si le projet ne fonctionnait plus, les argents seront retournés aux membres;

**En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, monsieur Patrick Pilon  
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu,

De récupérer le montant de la contribution financière 10 000\$  
donné à la Coopérative de solidarité Norbertaine

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-169

**(29) Autorisation de dépense pour consultation arbres, arbustes et terrassement**

Considérant que le conseil veut procéder à la plantation d'arbres, arbustes et terrassement du parc des loisirs selon le plan préparé par l'architecte paysager

Considérant le montant évalué à environ 6000.00\$ pour l'achat des arbres, arbustes et terrassement;

Considérant que cet achat sera financé par le montant récupéré de la subvention octroyée à la Coopérative de solidarité Norbertaine

**En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

D'autoriser la dépense pour consultation arbres, arbustes et terrassement au montant évalué à environ 6000\$

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-170

**(30) Appui de la Municipalité à la demande de subvention de l'OBNL-Espace culturel Jean-Pierre Ferland**

Considérant la subvention offerte par la MRC de D'Autray- Soutien aux initiatives municipales pour les projets-Plan RésiliArt;

Considérant que l'Espace Jean-Pierre Ferland veut déposer un projet pour la création d'une image de marque pour l'OBNL;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

Considérant le projet **Fausse tapisserie et image de marque** va aussi permettre de recouvrir les murs latéraux de l'Église par des images juxtaposées créées par les Norbertois. Une invitation sera lancée à travers le journal municipal et les médias sociaux afin de promouvoir l'EPJPF et de donner aux Norbertois un sentiment d'appartenance à ce nouvel espace culturel ;

### **En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

D'appuyer la demande de subvention au projet Fausse tapisserie et image de marque dans le soutien aux initiatives municipales pour les projets-Plan RésiliArt

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-07-171

### **(31) Achat et installation d'une minuterie pour les lumières du terrain de tennis**

Considérant que les lumières sont fermées manuellement;

Considérant qu'une minuterie contrôlerait l'ouverture et la fermeture automatique des lumières;

Considérant que le coût de la minuterie et de l'installation est de 200.00\$ plus taxes;

### **En conséquence et pour ces motifs;**

Il est proposé par, madame Hélène Houde  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu,

D'acheter et d'installer une minuterie au terrain de tennis municipal afin de contrôler automatiquement l'ouverture et la fermeture des lumières

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

## **SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **(32) Période de questions**

*Selon le décret ministériel en date du 26 avril, les citoyens ont pu poser des questions avant la séance et à travers de Facebook Live en séance tenante*



Municipalité  
de St-Norbert

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 juillet 2020

2020-07-172

**(33) Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Hélène Houde, appuyé par monsieur Michel Fafard et unanimement résolu de lever la séance à 20h58.

\_\_\_\_\_  
Michel Lafontaine

\_\_\_\_\_  
Caroline Roberge  
Maire Directrice  
générale et secrétaire-  
trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Michel Lafontaine, maire

PROJET